

Informations de base

COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure [2010/0147\(COD\)](#)
codécision)
Règlement

Procédure terminée

Armes à feu, leurs pièces, éléments et munitions: application de l'article 10 du protocole des Nations unies relatif aux armes à feu et instaurant des autorisations d'exportation, ainsi que des mesures concernant l'importation et le transit

Sujet

6.20.02 Contrôle des exportations/importations, défense commerciale, obstacles au commerce

6.20.05 Accords et relations commerciales et économiques multilatérales et plurilatérales

7.30.12 Contrôle des armes personnelles et des munitions

7.30.30 Lutte contre la criminalité